Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261105-D2026-346-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

DÉCISION

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PORTANT CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE DE LA SUBVENTION D'UN MONTANT DE 63 746€ ACCORDÉE PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LA DÉLIMITATION DES AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE MAILLEBOIS-CHENNEVIÈRES, FONTAINE-LES-RIBOUTS ET LANDELLES À LA SUITE DE LA DISSOLUTION DU SIPEP

7.5 Subventions

CLD/DM/JC/AP/MW/MaG/ELG
N°D2026-346

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-001 du 10 avril 2026,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le code de la santé publique et plus particulièrement les articles R.1321-22-1 et R.1321-23,*
***Vu** l'arrêté préfectoral N°DRCL-BLE-2024058-0001 du 27 février 2024 portant dissolution du syndicat intercommunal de production d'eau potable du Thymerais (SIPEP),*
***Vu** le 2.6 de la délibération n°CC20296-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président pour demander les subventions, répondre aux appels à projets et conclure les conventions de financement afférentes pour les projets et opérations d'un montant inférieur à 500 000 € HT hors DSIL/DETR et Fond départemental d'investissement,*
***Vu** le projet de convention d'aide financière n° 1101248 (2) 2023 portant changement de bénéficiaire, au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, de la subvention accordée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'étude de délimitation des aires d'alimentation des captages de Maillebois-Chennevières, Fontaine-les-Ribouts et Landelles,*

Considérant qu'en 2023, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a accordé au syndicat intercommunal de production d'eau potable du Thymerais (SIPEP) une subvention d'un montant de 63 756€ pour l'étude de délimitation des aires d'alimentation des captages de Maillebois-Chennevières, Fontaine-les-Ribouts et Landelles,
Considérant qu'à la suite de la dissolution du SIPEP, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a repris la compétence en matière d'eau potable et assure désormais la poursuite de cette opération,
Considérant que l'Agence de l'eau Seine-Normandie a, en conséquence, demandé la formalisation du changement de bénéficiaire de cette subvention, initialement attribuée au SIPEP, au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
Considérant que la convention d'aide financière n° 1101248 (2) 2023 désigne la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux comme nouvel attributaire et bénéficiaire de l'aide pour une opération dont le montant global s'élève à 79 682 € HT,
Considérant que le montant de la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie s'élève à 63 746 €, correspondant à un taux d'aide de 80 % du montant retenu pour l'opération,
Considérant que le montant restant à la charge de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'élève à 15 936 €,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261105-D2026-346-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Considérant que le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DETAILS	DESIGNATION	Montant en € HT	TOTAL HT
DEPENSES	**Délimitation des Aires d'Alimentation des Captages de Maillebois-Chennevières, Fontaine-les-Ribouts et Landelles**	**79 682 €**	**79 682 €**
RECETTES	**Agglo du Pays de Dreux (20%)**	**15 936 €**	**79 682 €**
	Agence de l'Eau Seine Normandie (80%)	**63 746€**	

Considérant qu'il convient d'approuver et de signer cette convention afin de formaliser le changement de bénéficiaire demandé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les engagements de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en qualité d'attributaire de la subvention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER ET DE SIGNER la convention d'aide financière n° 1101248 (2) 2023 avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, formalisant le changement de bénéficiaire de la subvention d'un montant de 63 746 € accordée pour l'étude de délimitation des aires d'alimentation des captages de Maillebois-Chennevières, Fontaine-les-Ribouts et Landelles.

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que la convention désigne la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux comme nouvel attributaire et bénéficiaire de cette subvention, en lieu et place du syndicat intercommunal de production d'eau potable du Thymerais (SIPEP), à la suite de la dissolution de ce dernier et de la reprise, par la Communauté d'agglomération, de la compétence en matière d'eau potable sur les territoires concernés.

ARTICLE 3 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

ARTICLE 5 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 05 NOV. 2026

Le Président

Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 05 NOV. 2026